

OFFRE D'EMPLOI ASSISTANT SOCIAL / C.E.S.F. REFERENT LOGEMENT (H/F)

L'Association Entraide Pierre Valdo recrute un **TRAVAILLEUR SOCIAL (A.S. / C.E.S.F.) REFERENT LOGEMENT (H/F)** pour son Centre Provisoire d'Hébergement dans le département du Rhône.

Le CPH dispose de 56 places d'hébergement en diffus sur l'agglomération lyonnaise pour un public bénéficiaire de la protection internationale.

Sous l'autorité du chef de service, vous aurez notamment pour missions :

- L'accueil et le suivi de l'hébergement des ménages avec les autres intervenants sociaux de l'équipe
- L'accompagnement dans l'hébergement en diffus afin de favoriser le savoir habiter ;
- La construction avec les ménages hébergés d'un projet de logement réaliste ;
- L'organisation et l'animation d'ateliers collectifs d'information et de sensibilisation en matière d'hébergement et de logement (la recherche d'un logement, droits et devoirs des locataires, les aides aux logements, l'utilisation des fluides et les économies d'énergie...);
- La préparation et l'accompagnement à la sortie en logement de droits communs ; le suivi des personnes sorties du CPH ;
- Le développement des liens transversaux avec les différents dispositifs de l'association en matière de logement ;
- Le suivi des différentes interventions techniques nécessaires à l'entretien des hébergements ;
- La participation aux réunions avec les partenaires concernés ;
- Être force de proposition (partenariats, innovation, ...).

Formation : Diplôme d'État du Travail Social **exigé** : Assistant de Service Social, Conseiller en Économie Sociale et Familiale.

Expérience : Expérience similaire souhaitée dans un établissement social et médico-social (CPH, CHRS, CADA, etc.). Débutant accepté.

Contrat : CDI ; Celui-ci peut se réaliser avec une journée non travaillée par quinzaine (1 semaine / 5 jours et 1 semaine /4 jours) ; 25 CP et 9 CT annuels.

Horaires : Temps plein ; horaires en journée, pas de travail le week-end et jours fériés.

Lieu de travail : Lyon 9 et La Mulatière. Déplacements avec véhicule de service, **PERMIS B EXIGE**.

Prise de poste : Au plus tôt.

Rémunération : Selon convention collective CHRS + *indemnité mensuelle complémentaire dite « indemnité métiers socio-éducatifs » de 238€ bruts pour un temps plein (proratisé pour le temps partiel)* ; Ancienneté et diplômes.